



Comment faire lettre huissier en vue de saisie

Par **larichoise**, le **08/08/2016** à **09:52**

Bonjour, je suis veuve, sans enfant, j'ai 85 ans, locataire à la suite d'une escroquerie frauduleuse sur chèque falsifié que la banque avait encaissé et dont elle m'en a demandé le remboursement en me prenant sans m'avertir ce que je possédais sur mon livret A et sur mon compte j'ai remboursé mais mon budget finances a été mis à plat et j'ai de grosses difficultés pour payer mes impôts ce qui fait que j'ai reçu de la part de l'huissier des finances publiques une lettre simple m'avisant que si je ne payais pas la somme demandée avant le 8/8/2016 la saisie effective de mes meubles sera pratiquée, doit-il me présenter un titre exécutoire car je n'ai jamais été convoquée par un juge, devant mes difficultés financières j'ai déposé un dossier de surendettement à la Banque de France et je suis disposée à négocier la possibilité d'un délai de remboursement, je suis perdue que dois-je faire et je n'ai pas les moyens de prendre un avocat, j'espère avoir la possibilité prochainement de rembourser la totalité de ma dette mais j'attends une réponse, j'ajoute que les auteurs de l'escroquerie ont été retrouvés et qu'une instruction est en cours au Tribunal de Nanterre où je me suis portée partie civile, si l'huissier présente que dois-je faire ? dois-je lui demander s'il est en possession d'un titre exécutoire, j'avoue que j'ai honte de cette situation que je suis très seule et que je pense que la vie ne vaut plus le coup d'être vécue, je vous adresse mes excuses pour le dérangement et vous remercie très sincèrement de votre compréhension et des conseils que vous pourrez me dispenser cordialement à vous

Par **amajuris**, le **08/08/2016** à **11:48**

Bonjour,
Le trésor public n'a pas besoin de titre exécutoire pour saisir un contribuable qui n'a pas payé ses impôts, le trésor public peut pratiquer des saisies par la procédure d'avis à tiers détenteur.
Je vous conseille de prendre contact avec le trésor public pour négocier un

échancier de remboursement mais qui n'est pas gratuit.rnSalutations

Par **larichoise**, le **08/08/2016** à **12:54**

merci pour ces renseignements mais qui hélas ne m'arrangent pas! cordialement Monique
XXXXXXX anonymisation